

Réf. : CV/D103-2015

Séance du 26 novembre 2015 – Convocation du 18 novembre 2015  
Compte rendu affiché le 4 décembre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Christine PERRIN-ESSERTEISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPÉRRAY par Youcef BOUREZG ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Michel HU par Marc RODRIGUEZ ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : FISAC – Reversement du solde à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône**

Dans le cadre de la politique de management de centre-ville menée en partenariat avec l'association CentreNeuville, le soutien du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été sollicité depuis 2005.

La troisième phase de l'opération débutée en 2011 est achevée et a fait l'objet d'une demande de solde en août 2015. Cette opération a impliqué, outre la commune et l'association CentreNeuville, l'Association des commerçants, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Métropole de Lyon.

En tant que maître d'ouvrage, la commune reçoit la subvention de l'État puis subventionne les différents porteurs de projet au vu des justificatifs d'actions produits.

Pour la troisième phase, la commune avait perçu un acompte de 60 % de la subvention de fonctionnement en 2012. Suite à la finalisation de l'opération par l'évaluation de l'opération, la demande de solde de la subvention de fonctionnement et de la subvention d'investissement a été faite accompagnée des factures signées et acquittées justifiant la bonne réalisation des actions. Le versement de la subvention par l'État a été fait au mois de novembre 2015.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMA du Rhône) a assuré, dans le cadre de ce projet, la démarche ressources humaines. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention pour le compte de la CMA du Rhône correspondant au solde de la subvention conventionnée sur la base de la réalisation des actions d'un montant de 2 784 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Conseiller municipal délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE le principe de reversement par la commune à la CMA du Rhône de la subvention FISAC,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre 2015  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/12/2015

- Publication ou affichage le 01/12/2015

Valérie GLATARD, Maire.

